

Le Kremlin-Bicêtre, le 17 avril 2020

Monsieur le Maire,

Le mandat des conseils municipaux élus en 2014 est prolongé pour la durée de l'état d'urgence sanitaire par la loi du 23 mars 2020. L'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 précise qu'à ce titre « le maire informe sans délai et par tout moyen les conseillers municipaux des décisions prises ».

Or, la majorité municipale nous a fait savoir, à plusieurs reprises, dont l'une publiquement, votre refus d'associer les élus d'opposition à la gestion de la pandémie de Covid-19 que connaît actuellement notre nation et de mettre en place un comité de suivi municipal dont nous avons proposé la création avec des représentants de tous les groupes d'élus et du personnel communal, qui aurait permis d'assurer l'information des élus et des Kremlinois, comme le prévoit l'ordonnance du 1^{er} avril. Nous le regrettons, car cette période appelle, dans un esprit de responsabilité collective, la conjonction de tous les efforts pour faire front efficacement.

La déclaration du président de la République ce lundi 13 avril annonçant la poursuite du confinement jusqu'au 11 mai prochain nécessite d'autant plus le rassemblement de tous les élus de notre ville pour accompagner les Kremlinois.

Par le présent courrier, nous avons donc l'honneur de solliciter la réunion, dans les délais légaux impartis, du conseil municipal, conformément aux dispositions de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020, de manière à informer l'ensemble des élus du conseil municipal et tous les Kremlinois.

Nous souhaitons que l'ordre du jour de ce conseil municipal soit le suivant :

- 1. modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats**
- 2. modalités de scrutin**
- 3. liste des décisions prises dans le cadre de la délégation du conseil municipal au maire**
- 4. délégations du conseil municipal au maire en vertu de l'article L2122-22 du CGCT**

Ces quatre premiers points sont des rapports obligatoirement inscrits à la première réunion du conseil municipal qui suit la publication de l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020.

- 5. information et point de situation sur la gestion, par la municipalité, de la crise sanitaire**

Cette information du conseil municipal doit notamment permettre un état des lieux des décisions et des actions mises en place à destination des Kremlinois (lignes d'écoutes téléphoniques, portages de repas et de courses, accompagnement des Kremlinois en difficultés, commande de masques et de protections, etc.). Quelles sont les actions conduites par la ville pour inciter au respect des consignes sanitaires et distances sociales et des mesures barrières, notamment dans les commerces ; lutter contre le jet sur les trottoirs de mouchoirs, gants et les crachats constaté par les Kremlinois et les agents municipaux ? En outre, la question des violences domestiques, notamment des violences faites aux femmes, est centrale : quel est le bilan sur la ville de cette question et des mesures d'accompagnement mises en place ? Les élèves qui suivent de fait une scolarité à distance doivent pouvoir bénéficier de matériel adapté. Si les établissements scolaires ne fournissent pas d'équipement informatique aux familles qui n'en possèdent pas, quelles solutions ont été envisagées par la ville (prêt de tablettes municipales, voire d'ordinateurs, formation à distance, etc.) ? Enfin, une réserve municipale a été constituée : quels sont ses effectifs, les protections fournies aux volontaires et les missions qui leurs sont attribuées ? Plus globalement, une réflexion pourrait être conduite pour geler les taxes sur l'occupation du domaine public pour les commerçants contraints de fermer. Un échange avec les délégataires de service public suite à la gratuité du stationnement et à la suspension du

marché forain doit également être entrepris. De même, une réflexion doit être engagée, dans cette nouvelle période de confinement jusqu'au 11 mai, pour remettre en place le marché avec des commerçants alimentaires, dans le respect des consignes fixées par la préfecture.

6. information et point de situation sur le personnel communal

Cette information du conseil municipal doit notamment permettre un état des lieux des conséquences de la pandémie de Covid-19 pour le personnel communal et une présentation du plan de continuité de service de la ville (effectifs mobilisés, conditions de travail, équipements de protection individuels, maintien des salaires pour tous les personnels, titulaires, non titulaires, contractuels et vacataires, etc.) Le conseil municipal sera également informé des discussions et du travail réalisés avec les représentants du personnel communal et le CHSCT. Enfin, le conseil municipal doit décider de la prime à attribuer aux agents mobilisés dans les conditions difficiles que connaît actuellement le pays.

7. subvention exceptionnelle de 41 400 € au CCAS du Kremlin-Bicêtre pour accompagner les Kremlinois en difficulté pendant la pandémie

Cette subvention exceptionnelle (à hauteur de 10 % de la subvention annuelle de la ville, dans un premier temps) vise à permettre au CCAS de disposer de moyens accrus pour aider financièrement les Kremlinois qui connaissent des situations difficiles, liées soit à la pandémie de Covid-19, soit au confinement (chômage partiel, perte de ressources pour les salariés, indépendants, commerçants, artisans et PME, etc.) De même, comme de nombreux enfants ne déjeunent plus dans les cantines scolaires, la ville doit proposer une aide financière pour les familles les plus modestes qui voient leurs dépenses alimentaires augmenter pendant le confinement. Le CCAS pourrait, grâce à cette subvention exceptionnelle, proposer un forfait financier au moins pour les 6 premières tranches du quotient familial.

8. demande au bailleur de la ville Kremlin-Bicêtre Habitat d'une exonération de loyers depuis le 17 mars jusqu'à la fin du confinement, selon des critères et une échelle définis par le conseil d'administration de KBH, en lien avec les associations de locataires

Cette demande du conseil municipal adressée au conseil d'administration du bailleur de la ville Kremlin-Bicêtre Habitat doit permettre de poser les bases d'une exonération de loyers pendant la durée du confinement pour les locataires en difficultés, notamment financières, mais aussi pour les personnes morales, particulièrement les associations, les commerçants et les entreprises qui ne peuvent exercer pendant le confinement. De même, cette demande est adressée aux autres bailleurs présents dans notre commune, de manière à ce qu'elle bénéficie aux locataires en difficultés du parc social de la commune.

9. préparation du déconfinement

Le déconfinement est un enjeu majeur en terme de santé publique. Il doit se faire dans les meilleures conditions possibles pour garantir à chacun une bonne santé. Si la décision et la responsabilité du déconfinement relèvent de l'État, c'est le rôle de la ville d'envisager dès à présent les scénarios possibles : mise à disposition d'équipements municipaux pour des centres de dépistage publics, distribution de masques aux Kremlinois, organisation de la désinfection des équipements publics, etc. De même, l'accompagnement social des Kremlinois sera au cœur du déconfinement. La ville pourrait dès à présent réfléchir aux aides en termes d'accompagnement éducatif qu'il sera possible de mettre en place d'une part à compter du 11 mai pour garantir autant que possible une reprise des cours dans les meilleures conditions sanitaires, d'autre part dès cet été, en prévision de la rentrée de septembre 2020 en proposant des activités éducatives et sportives dans les centres de loisirs. À ce titre, il convient que la ville demande que les deux fermetures de classes envisagées dans le premier degré soient annulées. Par ailleurs, quelle politique la ville envisage-t-elle de conduire quant à l'accompagnement des entreprises et des commerces kremlinois pour les aider lors de leur reprise d'activité ?

10. installation d'un comité municipal de suivi

À l'issue de l'échange entre les élus du conseil municipal, ce dernier point doit pouvoir installer un comité municipal de suivi de la gestion de la pandémie, regroupant des

représentants de chaque groupe politique du conseil municipal, l'administration municipale et des représentants des personnels. Ce comité municipal de suivi, qui sera réuni de façon dématérialisée à une périodicité régulière, permettra une information détaillée et régulière ainsi qu'un large dialogue dans un esprit d'effort collectif. À ce titre, ce comité municipal de suivi sera chargé de la mise en œuvre des annonces faites aux élus et aux maires par le président de la République ce lundi 13 avril, notamment d'une aide exceptionnelle aux familles les plus démunies.

Dans le cadre des dispositions de l'ordonnance n°2020-391, nous proposons que ce conseil municipal se tienne de façon dématérialisée, afin de prévenir tout risque et de respecter les consignes de confinement, tant pour les élus que pour le personnel communal mobilisé par la séance du conseil municipal. À ce titre, nous nous tenons à votre disposition pour vous proposer des outils d'échanges numériques si vous le souhaitez.

Enfin, nous proposons que l'ensemble des groupes politiques du conseil municipal soient associés à la préparation de cette séance, de façon collective et en bonne intelligence.

Comme vous pouvez le constater, l'ordre du jour comporte de nombreuses questions, car nous sommes convaincus que c'est collectivement que nous pourrons trouver les réponses les plus adaptées pour accompagner tous les Kremlinois. Vous l'aurez compris, notre démarche s'inscrit dans une volonté de permettre à notre commune la meilleure gestion possible de la pandémie de Covid-19. Nous le faisons dans un esprit non partisan, car la période appelle la mobilisation de tous, par delà les clivages politiques, surtout avec un confinement qui durera deux mois.

Nous vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Pour le groupe Communistes et citoyens du
Front de gauche
Ghislaine BASSEZ

Nadia MERSALI

Pour le groupe Divers droite opposition
municipale
Colette KHABBAZ

Pour le groupe MoDem et Centristes
Bernard AUBAGUE

Pour le groupe Tous citoyens
Vincent ROUSSEAU

Pour le groupe Gauche républicaine et
socialiste
Jean-Luc LAURENT

Estéban PIARD

Jérôme GIBLIN

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du _____

RAPPORT DE PRESENTATION

HOMMAGE AUX KREMLINOIS VICTIMES DE LA PANDÉMIE DE COVID-19, À MOHAMED MEGREZ ET À MAURICE CRANO, ANCIENS CONSEILLERS MUNICIPAUX.

RAPPORTEUR : _____

La crise sanitaire que traverse notre pays et plus largement le monde est sans précédent dans notre société moderne. La pandémie de Covid-19 montre combien une action efficace des pouvoirs publics est indispensable pour endiguer une crise sanitaire. Cette dernière touche tous les Français : ceux qui sont malheureusement décédés, les malades, le personnel médical et hospitalier, notamment à l'hôpital Bicêtre, tous les fonctionnaires et salariés qui sont mobilisés au quotidien pour assurer les besoins élémentaires du pays, tous les Français finalement, confinés depuis maintenant plus d'un mois.

Nombreux sont aussi les Français, dont de nombreux Kremlinois, qui se mobilisent chaque jour au-delà de leurs familles, auprès de leurs voisins, de leurs connaissances, dans un élan spontané. Les épreuves montrent toujours combien la fraternité est un pilier essentiel de notre vie en société.

Dans ce contexte, les services publics sont également en première ligne et se mobilisent, au quotidien, pour permettre aux Français de vivre de la meilleure façon possible. Le gouvernement a prévu un certain nombre de mesures pour accompagner le pays, les collectivités locales ont, elles aussi, un rôle à assumer dans la gestion locale de la pandémie.

Cette situation exceptionnelle appelle des décisions exceptionnelles, qui doivent reposer sur le consensus et la recherche de l'effort collectif, car c'est collectivement que nous parviendrons à faire vivre au quotidien la solidarité et à trouver les meilleures réponses.

Le conseil municipal rend hommage aux Kremlinois décédés du Covid-19 depuis le début de la pandémie en observant une minute de silence.

Mohamed Megrez était l'un d'eux. Ancien conseiller municipal du Kremlin-Bicêtre, il a été emporté par le Covid-19.

Ancien conseiller municipal, Maurice Crano est également décédé récemment.

Le conseil municipal leur rend hommage en observant une minute de silence.

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du _____

RAPPORT DE PRESENTATION

DÉLIBÉRATION [NUMERO_DÉLIBÉRATION]

COVID-19 : MODALITÉS D'IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS, D'ENREGISTREMENT ET DE CONSERVATION DES DÉBATS ET MODALITÉS DE SCRUTIN DES INSTANCES MUNICIPALES.

RAPPORTEUR : _____

La crise sanitaire que traverse notre pays et plus largement le monde est sans précédent dans notre société moderne. La pandémie de Covid-19 montre combien une action efficace des pouvoirs publics est indispensable pour endiguer une crise sanitaire. Cette dernière touche tous les Français : ceux qui sont malheureusement décédés, les malades, le personnel médical et hospitalier, notamment à l'hôpital Bicêtre, tous les fonctionnaires et salariés qui sont mobilisés au quotidien pour assurer les besoins élémentaires du pays, tous les Français finalement, confinés depuis maintenant plus d'un mois.

Nombreux sont aussi les Français, dont de nombreux Kremlinois, qui se mobilisent chaque jour au-delà de leurs familles, auprès de leurs voisins, de leurs connaissances, dans un élan spontané. Les épreuves montrent toujours combien la fraternité est un pilier essentiel de notre vie en société.

Dans ce contexte, les services publics sont également en première ligne et se mobilisent, au quotidien, pour permettre aux Français de vivre de la meilleure façon possible. Le gouvernement a prévu un certain nombre de mesures pour accompagner le pays, les collectivités locales ont, elles aussi, un rôle à assumer dans la gestion locale de la pandémie.

Cette situation exceptionnelle appelle des décisions exceptionnelles, qui doivent reposer sur le consensus et la recherche de l'effort collectif, car c'est collectivement que nous parviendrons à faire vivre au quotidien la solidarité et à trouver les meilleures réponses.

Le conseil municipal du Kremlin-Bicêtre n'entend pas se dérober à ses responsabilités. Il souhaite ainsi mettre en œuvre des mesures complémentaires aux décisions de l'État.

Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire installé par la loi du 23 mars 2020, les conseils municipaux doivent décider des modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, de manière à assurer la sécurité des personnes appelées à participer à ses séances autant que la publicité desdites séances.

Aussi, le conseil municipal du Kremlin-Bicêtre décide :

- d'organiser de façon dématérialisée les séances du conseil municipal et des différentes instances municipales appelées à se réunir, avec des outils que pourra proposer l'administration communale, en lien avec les présidents de groupes politiques du conseil municipal ;
- que ces séances publiques sont diffusées en direct sur le site internet de la ville ;

— qu'elles seront en outre disponibles en vidéo à la demande sur le site internet de la ville à l'issue des séances ;

— que les participants aux séances doivent être physiquement identifiables et audibles. Ils répondent présents à un appel nominal effectué par le président de séance ;

— que lorsqu'il y a lieu de procéder à un scrutin, le président de séance appelle nominativement les participants qui se prononcent alors à haute voix, le scrutin étant public.

Ces dispositions sont mises en œuvre par l'administration communale, sous le contrôle du comité de suivi municipal.

PROJET DE DELIBERATION

DÉLIBÉRATION :

COVID-19 : MODALITÉS D'IDENTIFICATION DES PARTICIPANTS, D'ENREGISTREMENT ET DE CONSERVATION DES DÉBATS.

————— LE CONSEIL —————

Après avoir entendu l'exposé de [Civilité_Rapporteur] [Nom_Rapporteur]

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment son article 6 ;

Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré,

————— DÉCIDE —————

- Article 1** D'organiser de façon dématérialisée les séances du conseil municipal et des différentes instances municipales appelées à se réunir, avec des outils que pourra proposer l'administration communale, en lien avec les présidents de groupes politiques du conseil municipal
- Article 2** De diffuser en direct ces séances publiques sur le site internet de la ville
- Article 3** De rendre disponibles à la demande les vidéos des séances sur le site internet de la ville à l'issue des séances
- Article 4** Que les participants aux séances doivent être physiquement identifiables et audibles. Ils répondent présents à un appel nominal effectué par le président de séance
- Article 5** Que lorsqu'il y a lieu de procéder à un scrutin, le président de séance appelle nominalement les participants qui se prononcent alors à haute voix, le scrutin étant public.

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du _____

RAPPORT DE PRESENTATION

DÉLIBÉRATION [NUMERO_DÉLIBÉRATION]

COVID-19 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CCAS DU KREMLIN-BICÊTRE POUR ACCOMPAGNER LES KREMLINOIS EN DIFFICULTÉ PENDANT LE CONFINEMENT.

RAPPORTEUR : _____

La crise sanitaire que traverse notre pays et plus largement le monde est sans précédent dans notre société moderne. La pandémie de Covid-19 montre combien une action efficace des pouvoirs publics est indispensable pour endiguer une crise sanitaire. Cette dernière touche tous les Français : ceux qui sont malheureusement décédés, les malades, le personnel médical et hospitalier, notamment à l'hôpital Bicêtre, tous les fonctionnaires et salariés qui sont mobilisés au quotidien pour assurer les besoins élémentaires du pays, tous les Français finalement, confinés depuis maintenant plus d'un mois.

Nombreux sont aussi les Français, dont de nombreux Kremlinois, qui se mobilisent chaque jour au-delà de leurs familles, auprès de leurs voisins, de leurs connaissances, dans un élan spontané. Les épreuves montrent toujours combien la fraternité est un pilier essentiel de notre vie en société.

Dans ce contexte, les services publics sont également en première ligne et se mobilisent, au quotidien, pour permettre aux Français de vivre de la meilleure façon possible. Le gouvernement a prévu un certain nombre de mesures pour accompagner le pays, les collectivités locales ont, elles aussi, un rôle à assumer dans la gestion locale de la pandémie.

Cette situation exceptionnelle appelle des décisions exceptionnelles, qui doivent reposer sur le consensus et la recherche de l'effort collectif, car c'est collectivement que nous parviendrons à faire vivre au quotidien la solidarité et à trouver les meilleures réponses.

Le conseil municipal du Kremlin-Bicêtre n'entend pas se dérober à ses responsabilités. Il souhaite ainsi mettre en œuvre des mesures complémentaires aux décisions de l'État.

Aussi, le conseil municipal du Kremlin-Bicêtre décide d'attribuer une première subvention exceptionnelle qui vise à permettre au CCAS, établissement public de la ville, de disposer de moyens accrus pour les actions relevant de sa compétence afin d'aider financièrement les Kremlinois qui connaissent des situations difficiles, liées soit à la pandémie de Covid-19, soit au confinement (chômage partiel, perte de ressources pour les salariés, indépendants, commerçants, artisans et PME, etc.).

Par ailleurs, comme de nombreux enfants ne déjeunent plus dans les cantines scolaires, la ville propose d'attribuer une aide financière de 50 à 100 €, calculée en fonction du quotient familial, pour les familles qui voient leurs dépenses alimentaires augmenter pendant le confinement.

PROJET DE DELIBERATION

DÉLIBÉRATION :

COVID-19 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU CCAS DU KREMLIN-BICÊTRE POUR ACCOMPAGNER LES KREMLINOIS EN DIFFICULTÉ PENDANT LE CONFINEMENT.

————— LE CONSEIL —————

Après avoir entendu l'exposé de [Civilité_Rapporteur] [Nom_Rapporteur]

Considérant l'urgence de soutenir les Kremlinois durant la pandémie ;

Considérant que de nombreux enfants ne déjeunent plus dans les cantines scolaires ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la délibération du 27 novembre 2008 relative à l'adoption des nouvelles règles applicables aux quotients familiaux et la fixation de nouveaux tarifs ;

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré,

————— DÉCIDE —————

Article 1 D'attribuer une première subvention exceptionnelle de 41 400 € soit 10 % de la subvention annuelle de la ville au CCAS.

Article 2 Cette subvention permet de renforcer l'accompagnement, dans le cadre des aides facultatives décidées par le conseil d'administration, des Kremlinois qui connaissent des situations difficiles, liées soit à la pandémie de Covid-19, soit au confinement (chômage partiel, perte de ressources pour les salariés, indépendants, commerçants, artisans et PME, etc.)

Article 3 Cette subvention doit aussi permettre d'attribuer aux familles une aide forfaitaire exceptionnelle de solidarité pour leurs achats alimentaires par mois de confinement. Cette aide sera versée par le CCAS sous la forme d'un envoi aux familles de chèques d'accompagnement personnalisé (CAP).

Article 4 L'aide forfaitaire exceptionnelle de solidarité pour les famille concerne les 6 premières tranches du quotient familial selon les modalités suivantes :

Quotient familial	Tranche	Montant
1 et 2	< 171 €	100 €
3 et 4	de 171 € à 322 €	75 €
5 et 6	de 322 à 544 €	50 €

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du _____

RAPPORT DE PRESENTATION

DÉLIBÉRATION [NUMERO_DÉLIBÉRATION]

COVID-19 : DEMANDE AUX BAILLEURS SOCIAUX D'UNE EXONÉRATION DE LOYERS DEPUIS LE 17 MARS JUSQU'À LA FIN DU CONFINEMENT.

RAPPORTEUR : _____

La crise sanitaire que traverse notre pays et plus largement le monde est sans précédent dans notre société moderne. La pandémie de Covid-19 montre combien une action efficace des pouvoirs publics est indispensable pour endiguer une crise sanitaire. Cette dernière touche tous les Français : ceux qui sont malheureusement décédés, les malades, le personnel médical et hospitalier, notamment à l'hôpital Bicêtre, tous les fonctionnaires et salariés qui sont mobilisés au quotidien pour assurer les besoins élémentaires du pays, tous les Français finalement, confinés depuis maintenant plus d'un mois.

Nombreux sont aussi les Français, dont de nombreux Kremlinois, qui se mobilisent chaque jour au-delà de leurs familles, auprès de leurs voisins, de leurs connaissances, dans un élan spontané. Les épreuves montrent toujours combien la fraternité est un pilier essentiel de notre vie en société.

Dans ce contexte, les services publics sont également en première ligne et se mobilisent, au quotidien, pour permettre aux Français de vivre de la meilleure façon possible. Le gouvernement a prévu un certain nombre de mesures pour accompagner le pays, les collectivités locales ont, elles aussi, un rôle à assumer dans la gestion locale de la pandémie.

Cette situation exceptionnelle appelle des décisions exceptionnelles, qui doivent reposer sur le consensus et la recherche de l'effort collectif, car c'est collectivement que nous parviendrons à faire vivre au quotidien la solidarité et à trouver les meilleures réponses.

Le conseil municipal du Kremlin-Bicêtre n'entend pas se dérober à ses responsabilités. Il souhaite ainsi mettre en œuvre des mesures complémentaires aux décisions de l'État.

Aussi, le conseil municipal du Kremlin-Bicêtre demande au bailleur social de la ville Kremlin-Bicêtre Habitat de mettre en place une exonération de loyers depuis le 17 mars jusqu'à la fin du confinement.

Cette demande vise à aider financièrement les foyers qui pourraient rencontrer des difficultés financières pendant le confinement, mais aussi les associations, commerces et entreprises locataires de Kremlin-Bicêtre Habitat qui ne pourraient pas exercer pendant le confinement. Cette exonération pourra se faire selon des critères et une échelle définis par le conseil d'administration de KBH, en lien avec les associations de locataires.

Il convient également d'adresser cette demande aux autres bailleurs sociaux présents sur le territoire communal (Valophis, CDC-Habitat-SNI, 3F, Domaxis, France habitation, Efidis, RIVP, La Sablière, Emmaüs, Paris-Habitat, 1001 Vies habitat, Sofilogis, Toit et Joie).

PROJET DE DELIBERATION

DÉLIBÉRATION :

DEMANDE AUX BAILLEURS SOCIAUX D'UNE EXONÉRATION DE LOYERS DEPUIS LE 17 MARS JUSQU'À LA FIN DU CONFINEMENT.

————— LE CONSEIL —————

Après avoir entendu l'exposé de [Civilité_Rapporteur] [Nom_Rapporteur]

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré,

————— DÉCIDE —————

Article 1 Demande au conseil d'administration de Kremlin-Bicêtre Habitat, bailleur social de la commune, de mettre en place une exonération de loyers pendant la durée du confinement pour les locataires en difficultés, notamment financières, mais aussi pour les personnes morales, particulièrement les associations, les commerçants et les entreprises qui ne peuvent exercer leurs activités ou ont une perte d'activités pendant le confinement, selon des critères et une échelle définis par le conseil d'administration de KBH, en lien avec les représentants des associations de locataires de KBH.

Article 2 Demande aux bailleurs sociaux ayant des logements au Kremlin-Bicêtre de mettre en place une exonération de loyers pendant la durée du confinement pour les locataires en difficultés, notamment financières, mais aussi pour les personnes morales, particulièrement les associations, les commerçants et les entreprises qui ne peuvent exercer leurs activités ou ont une perte d'activités pendant le confinement.

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du _____

RAPPORT DE PRESENTATION

DÉLIBÉRATION [NUMERO_DÉLIBÉRATION]

SOLLICITATION DE DÉROGATION AUPRÈS DE M. LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE POUR L'OUVERTURE DU MARCHÉ ALIMENTAIRE.

RAPPORTEUR : _____

La crise sanitaire que traverse notre pays et plus largement le monde est sans précédent dans notre société moderne. La pandémie de Covid-19 montre combien une action efficace des pouvoirs publics est indispensable pour endiguer une crise sanitaire. Cette dernière touche tous les Français : ceux qui sont malheureusement décédés, les malades, le personnel médical et hospitalier, notamment à l'hôpital Bicêtre, tous les fonctionnaires et salariés qui sont mobilisés au quotidien pour assurer les besoins élémentaires du pays, tous les Français finalement, confinés depuis maintenant plus d'un mois.

Nombreux sont aussi les Français, dont de nombreux Kremlinois, qui se mobilisent chaque jour au-delà de leurs familles, auprès de leurs voisins, de leurs connaissances, dans un élan spontané. Les épreuves montrent toujours combien la fraternité est un pilier essentiel de notre vie en société.

Dans ce contexte, les services publics sont également en première ligne et se mobilisent, au quotidien, pour permettre aux Français de vivre de la meilleure façon possible. Le gouvernement a prévu un certain nombre de mesures pour accompagner le pays, les collectivités locales ont, elles aussi, un rôle à assumer dans la gestion locale de la pandémie.

Cette situation exceptionnelle appelle des décisions exceptionnelles, qui doivent reposer sur le consensus et la recherche de l'effort collectif, car c'est collectivement que nous parviendrons à faire vivre au quotidien la solidarité et à trouver les meilleures réponses.

Le conseil municipal du Kremlin-Bicêtre n'entend pas se dérober à ses responsabilités. Il souhaite ainsi mettre en œuvre des mesures complémentaires aux décisions de l'État.

Le marché alimentaire présent avenue Eugène-Thomas trois fois par semaine permet aux Kremlinois d'acheter des produits de qualité et assure aux commerçants présents des revenus. La suspension des marchés de plein air est pour ces derniers une difficulté supplémentaire dans la période. Si de nombreux commerçants proposent des services de livraison, une dérogation de M. le Préfet du Val-de-Marne pour ouvrir à nouveau le marché alimentaire permettrait aux Kremlinois d'y faire leurs achats de première nécessité.

La ville, en concertation avec le délégataire, s'engage pour cela à organiser le marché de manière à respecter les consignes fixées par la préfecture et à ce que les gestes barrières et les mesures de précaution pour éviter la propagation du virus soient effectivement appliqués.

PROJET DE DELIBERATION

DÉLIBÉRATION :

SOLLICITATION DE DÉROGATION AUPRÈS DE M. LE PRÉFET DU VAL-DE-MARNE POUR L'OUVERTURE DU MARCHÉ ALIMENTAIRE.

————— LE CONSEIL —————

Après avoir entendu l'exposé de [Civilité_Rapporteur] [Nom_Rapporteur]

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré,

————— DÉCIDE —————

Article unique	De solliciter auprès de monsieur le Préfet du Val-de-Marne une dérogation pour autoriser la remise en place du marché forain avec des commerçants alimentaires, dans le respect des consignes fixées par la préfecture.
-----------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du _____

RAPPORT DE PRESENTATION

DÉLIBÉRATION [NUMERO_DÉLIBÉRATION]

COVID-19 : ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF ET PÉRISCOLAIRE DES ÉLÈVES ET ENFANTS KREMLINOIS.

RAPPORTEUR : _____

La crise sanitaire que traverse notre pays et plus largement le monde est sans précédent dans notre société moderne. La pandémie de Covid-19 montre combien une action efficace des pouvoirs publics est indispensable pour endiguer une crise sanitaire. Cette dernière touche tous les Français : ceux qui sont malheureusement décédés, les malades, le personnel médical et hospitalier, notamment à l'hôpital Bicêtre, tous les fonctionnaires et salariés qui sont mobilisés au quotidien pour assurer les besoins élémentaires du pays, tous les Français finalement, confinés depuis maintenant plus d'un mois.

Nombreux sont aussi les Français, dont de nombreux Kremlinois, qui se mobilisent chaque jour au-delà de leurs familles, auprès de leurs voisins, de leurs connaissances, dans un élan spontané. Les épreuves montrent toujours combien la fraternité est un pilier essentiel de notre vie en société.

Dans ce contexte, les services publics sont également en première ligne et se mobilisent, au quotidien, pour permettre aux Français de vivre de la meilleure façon possible. Le gouvernement a prévu un certain nombre de mesures pour accompagner le pays, les collectivités locales ont, elles aussi, un rôle à assumer dans la gestion locale de la pandémie.

Cette situation exceptionnelle appelle des décisions exceptionnelles, qui doivent reposer sur le consensus et la recherche de l'effort collectif, car c'est collectivement que nous parviendrons à faire vivre au quotidien la solidarité et à trouver les meilleures réponses.

Le conseil municipal du Kremlin-Bicêtre n'entend pas se dérober à ses responsabilités. Il souhaite ainsi mettre en œuvre des mesures complémentaires aux décisions de l'État.

Les établissements scolaires sont fermés sur tout le territoire national depuis le 16 mars dernier. Les enseignants assurent donc la continuité pédagogique de leurs enseignements. Or, l'enseignement à distance est aussi un révélateur d'inégalités sociales au regard de la nécessité de pouvoir accéder à des outils numériques, des conditions de confinement des élèves qui ne sont pas les mêmes, de l'autonomie de ces derniers. Pour certains élèves, une absence physique d'école pourrait conduire à des situations de décrochage préjudiciables pour la suite de leur scolarité.

En concertation avec les équipes enseignantes, la ville souhaite donc mettre en place un accompagnement éducatif et périscolaire des élèves et enfants kremlinois qui fréquentent les centres de loisirs municipaux et ce dès la reprise envisagée des cours le 11 mai, mais aussi pendant l'été, de manière à prévenir autant que possible les difficultés que les élèves pourraient rencontrer.

PROJET DE DELIBERATION

DÉLIBÉRATION :

COVID-19 : ACCOMPAGNEMENT ÉDUCATIF ET PÉRISCOLAIRE DES ÉLÈVES ET ENFANTS KREMLINOIS.

————— LE CONSEIL —————

Après avoir entendu l'exposé de [Civilité_Rapporteur] [Nom_Rapporteur]

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu le Projet Éducatif Territorial de la ville du Kremlin-Bicêtre,

Vu l'opération « Nation apprenante » du ministère de l'Éducation nationale et de la jeunesse,

Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré,

————— DÉCIDE —————

Article unique	De mettre en place un accompagnement périscolaire à compter du 11 mai avec une reprise des cours envisagée, et dès cet été, de proposer en prévision de la rentrée scolaire de septembre 2020 des activités éducatives et sportives dans les centres de loisirs afin de prévenir les difficultés que les élèves pourraient rencontrer.
-----------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du _____

RAPPORT DE PRESENTATION

DÉLIBÉRATION [NUMERO_DÉLIBÉRATION]

COVID-19 : DEMANDE À M. LE RECTEUR D'ACADÉMIE D'ANNULATION DES FERMETURES DE CLASSES PRÉVUES À LA RENTRÉE 2020.

RAPPORTEUR : _____

La crise sanitaire que traverse notre pays et plus largement le monde est sans précédent dans notre société moderne. La pandémie de Covid-19 montre combien une action efficace des pouvoirs publics est indispensable pour endiguer une crise sanitaire. Cette dernière touche tous les Français : ceux qui sont malheureusement décédés, les malades, le personnel médical et hospitalier, notamment à l'hôpital Bicêtre, tous les fonctionnaires et salariés qui sont mobilisés au quotidien pour assurer les besoins élémentaires du pays, tous les Français finalement, confinés depuis maintenant plus d'un mois.

Nombreux sont aussi les Français, dont de nombreux Kremlinois, qui se mobilisent chaque jour au-delà de leurs familles, auprès de leurs voisins, de leurs connaissances, dans un élan spontané. Les épreuves montrent toujours combien la fraternité est un pilier essentiel de notre vie en société.

Dans ce contexte, les services publics sont également en première ligne et se mobilisent, au quotidien, pour permettre aux Français de vivre de la meilleure façon possible. Le gouvernement a prévu un certain nombre de mesures pour accompagner le pays, les collectivités locales ont, elles aussi, un rôle à assumer dans la gestion locale de la pandémie.

Cette situation exceptionnelle appelle des décisions exceptionnelles, qui doivent reposer sur le consensus et la recherche de l'effort collectif, car c'est collectivement que nous parviendrons à faire vivre au quotidien la solidarité et à trouver les meilleures réponses.

Le conseil municipal du Kremlin-Bicêtre n'entend pas se dérober à ses responsabilités. Il souhaite ainsi mettre en œuvre des mesures complémentaires aux décisions de l'État.

Les établissements scolaires sont fermés sur tout le territoire national depuis le 16 mars dernier. Les enseignants assurent donc la continuité pédagogique de leurs enseignements. Or, l'enseignement à distance est aussi un révélateur d'inégalités sociales au regard de la nécessité de pouvoir accéder à des outils numériques, des conditions de confinement des élèves qui ne sont pas les mêmes, de l'autonomie de ces derniers. Pour certains élèves, une absence physique d'école pourrait conduire à des situations de décrochage préjudiciables pour la suite de leur scolarité.

Il est donc essentiel que les élèves bénéficient des meilleures conditions d'enseignement possibles à la rentrée scolaire de septembre 2020. À ce titre, le conseil municipal considère que les fermetures de classes envisagées dans les écoles Jean-Zay et Pierre-Brosolette et la suppression d'une classe de 6^e au collège Jean-Perrin aggraveront les conditions d'accueil des élèves. Il demande donc à M. le Recteur d'académie d'annuler ces fermetures.

PROJET DE DELIBERATION

DÉLIBÉRATION :

COVID-19 : DEMANDE À M. LE RECTEUR D'ACADÉMIE D'ANNULATION DES FERMETURES DE CLASSES PRÉVUES À LA RENTRÉE 2020.

————— LE CONSEIL —————

Après avoir entendu l'exposé de [Civilité_Rapporteur] [Nom_Rapporteur]

Considérant le projet de carte scolaire annoncé pour notre ville qui prévoit une ouverture à l'école maternelle Suzanne-Buisson, une fermeture conditionnelle à l'école maternelle Jean-Zay, une fermeture à l'école élémentaire Pierre-Brossolette et la suppression d'une classe de 6è au collège Jean-Perrin,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré,

————— DÉCIDE —————

Article unique	Demande à M. le Recteur d'académie que les deux fermetures de classes envisagées à l'école maternelle Jean-Zay et à l'école élémentaire Pierre-Brossolette et la fermeture d'une classe de 6è envisagée au collège Jean-Perrin soient annulées.
-----------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du _____

RAPPORT DE PRESENTATION

DÉLIBÉRATION [NUMERO_DÉLIBÉRATION]

COVID-19 : PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS COMMUNAUX.

RAPPORTEUR : _____

La crise sanitaire que traverse notre pays et plus largement le monde est sans précédent dans notre société moderne. La pandémie de Covid-19 montre combien une action efficace des pouvoirs publics est indispensable pour endiguer une crise sanitaire. Cette dernière touche tous les Français : ceux qui sont malheureusement décédés, les malades, le personnel médical et hospitalier, notamment à l'hôpital Bicêtre, tous les fonctionnaires et salariés qui sont mobilisés au quotidien pour assurer les besoins élémentaires du pays, tous les Français finalement, confinés depuis maintenant plus d'un mois.

Nombreux sont aussi les Français, dont de nombreux Kremlinois, qui se mobilisent chaque jour au-delà de leurs familles, auprès de leurs voisins, de leurs connaissances, dans un élan spontané. Les épreuves montrent toujours combien la fraternité est un pilier essentiel de notre vie en société.

Dans ce contexte, les services publics sont également en première ligne et se mobilisent, au quotidien, pour permettre aux Français de vivre de la meilleure façon possible. Le gouvernement a prévu un certain nombre de mesures pour accompagner le pays, les collectivités locales ont, elles aussi, un rôle à assumer dans la gestion locale de la pandémie.

Cette situation exceptionnelle appelle des décisions exceptionnelles, qui doivent reposer sur le consensus et la recherche de l'effort collectif, car c'est collectivement que nous parviendrons à faire vivre au quotidien la solidarité et à trouver les meilleures réponses.

Le conseil municipal du Kremlin-Bicêtre n'entend pas se dérober à ses responsabilités. Il souhaite ainsi mettre en œuvre des mesures complémentaires aux décisions de l'État.

À ce titre, des personnels communaux sont mobilisés depuis le début du confinement et continueront de l'être dans l'avenir. Nombreuses sont les actions conduites par les agents communaux pour accompagner les Kremlinois d'un point de vue social, mais aussi matériel. Leur implication n'est plus à démontrer. Le conseil municipal et plus largement tous les Kremlinois les remercient chaleureusement pour leur mobilisation sans faille.

Le Gouvernement a annoncé le mercredi 15 avril, que les personnels des hôpitaux publics et les fonctionnaires mobilisés pendant le confinement recevront une prime allant de 1 000 € à 1 500 €.

Les conditions professionnelles sont particulièrement difficiles pour les agents communaux mobilisés. Le conseil municipal décide également de leur attribuer une prime exceptionnelle de 1 000 € au regard de leur mobilisation.

PROJET DE DELIBERATION

DÉLIBÉRATION :

COVID-19 : PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS COMMUNAUX.

————— LE CONSEIL —————

Après avoir entendu l'exposé de [Civilité_Rapporteur] [Nom_Rapporteur]

Considérant la prime exceptionnelle de 1 000 euros attribuée aux personnels hospitaliers et aux fonctionnaires de l'Etat mobilisés dans la lutte contre le covid-19, et la possibilité pour les collectivités territoriales d'attribuer une prime équivalente,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu les textes et décrets portant statut particulier des différents corps et grades de la fonction publique territoriale,

Vu le budget communal,

Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré,

————— DÉCIDE —————

Article 1 D'attribuer une prime exceptionnelle de 1 000 € à chaque personnel communal mobilisé durant le confinement pour lutter contre le Covid-19.

Article 2 Le comité technique de la ville sera consulté sur les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle prévue à l'article 1.

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du _____

RAPPORT DE PRESENTATION

DÉLIBÉRATION [NUMERO_DÉLIBÉRATION]

COVID-19 : INSTALLATION D'UN COMITÉ MUNICIPAL DE SUIVI DE LA GESTION DE LA PANDÉMIE.

RAPPORTEUR : _____

La crise sanitaire que traverse notre pays et plus largement le monde est sans précédent dans notre société moderne. La pandémie de Covid-19 montre combien une action efficace des pouvoirs publics est indispensable pour endiguer une crise sanitaire. Cette dernière touche tous les Français : ceux qui sont malheureusement décédés, les malades, le personnel médical et hospitalier, notamment à l'hôpital Bicêtre, tous les fonctionnaires et salariés qui sont mobilisés au quotidien pour assurer les besoins élémentaires du pays, tous les Français finalement, confinés depuis maintenant plus d'un mois.

Nombreux sont aussi les Français, dont de nombreux Kremlinois, qui se mobilisent chaque jour au-delà de leurs familles, auprès de leurs voisins, de leurs connaissances, dans un élan spontané. Les épreuves montrent toujours combien la fraternité est un pilier essentiel de notre vie en société.

Dans ce contexte, les services publics sont également en première ligne et se mobilisent, au quotidien, pour permettre aux Français de vivre de la meilleure façon possible. Le gouvernement a prévu un certain nombre de mesures pour accompagner le pays, les collectivités locales ont, elles aussi, un rôle à assumer dans la gestion locale de la pandémie.

Cette situation exceptionnelle appelle des décisions exceptionnelles, qui doivent reposer sur le consensus et la recherche de l'effort collectif, car c'est collectivement que nous parviendrons à faire vivre au quotidien la solidarité et à trouver les meilleures réponses.

Le conseil municipal du Kremlin-Bicêtre n'entend pas se dérober à ses responsabilités. Il souhaite ainsi mettre en œuvre des mesures complémentaires aux décisions de l'État.

Le conseil municipal souhaite à ce titre installer un comité de suivi municipal de la gestion de la pandémie de Covid-19. Présidé par le maire, composé de représentants des groupes d'élus, de représentants de l'administration communale et des représentants syndicaux des personnels de la commune, il aura vocation à échanger de façon hebdomadaire afin d'apporter les meilleures réponses aux Kremlinois.

PROJET DE DELIBERATION

DÉLIBÉRATION :

COVID-19 : INSTALLATION D'UN COMITÉ MUNICIPAL DE SUIVI DE LA GESTION DE LA PANDÉMIE.

————— LE CONSEIL —————

Après avoir entendu l'exposé de [Civilité_Rapporteur] [Nom_Rapporteur]

Considérant l'article 1er de l'ordonnance du n°2020-391 du 1er avril 2020 qui dispose concernant les délégations que « le maire informe sans délai et par tout moyen les conseillers municipaux des décisions prises sur le fondement du premier alinéa du présent I »,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 et notamment son article 1er,

Vu l'avis de la commission municipale concernée,

Après en avoir délibéré,

————— DÉCIDE —————

- Article 1** De créer un comité municipal de suivi de la gestion de la pandémie de Covid-19 présidé par le maire et composé d'un représentant de chaque groupe d'élus du conseil municipal, de représentants de l'administration municipale désignés par le maire et des représentants syndicaux des personnels de la commune.
- Article 2** De réunir le comité de suivi municipal chaque semaine et chaque fois qu'il sera nécessaire de le faire.